



Service scolaire

INSCRIPTION AUX RÉSERVATIONS SCOLAIRES ET DES ACCUEILS DE LOISIRS

2026-2027

Les inscriptions aux réservations débuteront à compter du 01 juin 2026 prochain. Elles devront être effectuées impérativement avant le 31 juillet 2026.

Afin de pouvoir effectuer les réservations, les comptes familles doivent être complétés et à jour selon la liste ci-dessous :

- Justificatif de domicile lié au logement de moins de 3 mois.
- Attestation du quotient familial de la CAF du mois en cours ou de l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024.
Pour les couples non mariés fournir l'avis d'imposition de chacun des parents (attention l'avis de situation déclarative n'est pas accepté)
- Une attestation d'assurance scolaire pour l'année 2026/2027 devra être fournie avant la rentrée.
- Photocopie des pages du carnet de santé de l'enfant concernant les vaccins.
(à actualiser si changement).

Les documents et éléments ci-dessus sont obligatoires et doivent impérativement être réactualisés chaque année.

ATTENTION !!! Les réservations ne seront possibles qu'à condition que le compte famille soit complet. Il est impératif de fournir tous les documents demandés.

Dès que votre dossier est à jour, merci de nous avertir par mail à l'adresse : scolaire@ville-parmain.fr afin que l'accès aux réservations vous soit ouvert pour l'année 2026/2027.

Sans votre confirmation par mail, les réservations seront impossibles.

Un guide d'utilisation du portail famille ainsi que le règlement intérieur sont à votre disposition dans l'onglet téléchargement.

Pour les parents ayant déjà effectué les démarches ainsi que ceux dont les enfants seront au collège l'année prochaine, merci de ne pas tenir compte de ce message.